

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

-

NOTE DE SYNTHESE

Rappel règlementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note synthétise donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

Le Compte administratif 2022

Le compte administratif (CA) rend compte de la gestion de l'ordonnateur et constate les résultats comptables.

C'est un document de synthèse qui a la même architecture que le budget primitif (BP).

Par opposition au BP, le CA permet de rapprocher les prévisions (inscrites au BP) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) durant l'exercice budgétaire. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Les résultats du compte administratif doivent être identiques à ceux du compte de gestion du comptable public.

Préambule

A la lecture du compte administratif, il est constaté que fin 2022 la collectivité poursuit, à l'instar des années précédentes, la consolidation de son niveau d'épargne qui atteint 22,33% grâce à une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Dans un contexte incertain, entre effets de l'inflation et absence de dynamique des dotations de l'Etat et des reversements dus par la Métropole du Grand Paris, la Ville reste prudente dans l'élaboration du budget primitif tant en dépenses qu'en recettes tout en assurant un équilibre réel. Cette équation lui permet à la clôture de l'exercice de constater une exécution performante des crédits contribuant à une amélioration constante de ses ratios financiers.

Afin de compenser l'évolution mécanique de ses charges structurelles, la commune a poursuivi en 2022 les efforts de gestion permettant de dégager des marges de manœuvre suffisantes afin de soutenir sa politique d'investissement et d'assurer la pérennité du fonctionnement de ses services publics.

Les résultats dégagés au titre de l'exercice clos, cumulés avec les résultats antérieurs reportés, seront affectés en totalité au budget supplémentaire afin de financer à titre principal des projets d'amélioration du cadre de vie des L'Haÿssiennes et des L'Haÿssiens, et contribuer à la mise en oeuvre du plan pluriannuel de rénovation du patrimoine communal.

Pour l'année 2022, les résultats de clôture sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Mandats ou titres émis	43 956 920.59	52 421 195.41	8 464 274.82
Excédent de fonctionnement reporté		7 768 358.67	7 768 358.67
Total	43 956 920.59	60 189 554.08	16 232 633.49

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Mandats ou titres émis	35 278 608.18	34 161 386.50	-1 117 221.68
Solde d'exécution N -1		5 501 291.99	5 501 291.99
Restes à réaliser	19 521 381.27	7 653 000.00	-11 868 381.27
Total	54 799 989.45	47 315 678.49	-7 484 310.96

TOTAL CUMULÉ	98 756 910.04	107 505 232.57	8 748 322.53
---------------------	----------------------	-----------------------	---------------------

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement présentant un solde déficitaire de - 7 484 310.96 € (y compris les restes à réaliser), **l'excédent de gestion de l'exercice 2022 s'élève à un montant de + 8 748 322.53 €**. Ce montant sera, comme pour les années précédentes, principalement mobilisé pour financer les dépenses d'investissement supplémentaires de l'exercice en cours.

En section de fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses réelles atteint 92.11 % en 2022 (90.09 % en 2021), et 108.30 % pour les recettes (104.37 % en 2021), ce qui traduit une réelle maîtrise des coûts de gestion de la collectivité.

Il est à noter que le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement est en hausse de plus de 2 points entre 2021 et 2022, et particulièrement perceptible sur les charges à caractère général (+8,5 points).

Cette augmentation est la conséquence directe du contexte inflationniste qui s'est installé à partir de la fin de l'année 2021 dans la plupart des économies développées avec la reprise économique post pandémie et a perduré en 2022 avec l'augmentation du prix des matières premières, des produits alimentaires, de l'énergie, des transports et plus globalement des intrants industriels renchérissant les coûts de production.

Cette tendance s'est encore renforcée avec les conséquences du conflit qui sévit en Ukraine depuis le mois de février 2022.

Le taux d'exécution des recettes réelles de fonctionnement a, quant à lui, augmenté de près de 4 points entre 2021 et 2022. Cette hausse est particulièrement perceptible sur le secteur du centre municipal de santé en lien avec l'ouverture de la vaccination et la perception des aides financières de l'Agence Régionale de Santé et de la CPAM.

En section d'Investissement, le taux de réalisation des dépenses réelles est en hausse d'un point pour atteindre 41,74 % (40.75% en 2021) alors que celui des recettes réelles affiche une hausse de près de 6 points pour s'élever à 63.03 % (57.16% en 2021), hors restes à réaliser.

Parallèlement, la collectivité a bénéficié de subventions non inscrites sur l'exercice 2022 en mobilisant les financeurs institutionnels Etat, Région, SIPPAREC...

1. La section de Fonctionnement

1.1 Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés (avec Rattachements)	Ecart Budget et Réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 240 381.48	11 742 771.33	-1 497 610.15
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	21 212 373.12	19 612 394.71	-1 599 978.41
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	248 910.41	165 760.00	-83 150.41
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 027 948.39	9 897 408.27	-130 540.12
Total des dépenses de gestion courante		44 729 613.40	41 418 334.31	-3 311 279.09
66	CHARGES FINANCIERES	950 000.00	738 585.12	-211 414.88
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	381 394.00	268 563.59	-112 830.41
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	40 000.00	40 000.00	+0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		46 101 007.40	42 465 483.02	-3 635 524.38
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 538 359.09	0.00	-8 538 359.09
042	Op. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 534 782.61	1 491 437.57	-43 345.04
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		10 073 141.70	1 491 437.57	-8 581 704.13
TOTAL		56 174 149.10	43 956 920.59	-12 217 228.51

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 43 956 921 € en 2022, contre 42 101 139 € en 2021. Cette hausse de +4,41 % en valeur (+1,856 millions d'euros) s'explique principalement par le contexte inflationniste, avec la hausse du coût de l'énergie et l'envolée du prix des carburants, ainsi que le coût du transport des enfants porteurs de handicap en augmentation en raison du nombre plus élevé de bénéficiaires.

Du fait des tensions fortement inflationnistes générant un déséquilibre économique des contrats en cours, la collectivité a en outre été amenée à indemniser ses prestataires dans le cadre de la théorie de l'imprévision (article L. 6 du code de la commande publique) pour atténuer l'augmentation excessive de leurs charges.

Le retour à la normale de l'activité des services publics scolaires et périscolaires après son ralentissement du fait de la pandémie s'est également traduit par une augmentation des dépenses mais aussi des recettes en lien avec les prestations servies.

Les dépenses réelles se montent quant à elles à 42 465 483 €, contre 40 571 063 € en 2021.

a) chapitre 011 « Charges à caractère général », correspondant à l'ensemble des crédits dits « d'activités », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, aux achats de prestations de services..., s'établit à 11 742 771 € soit une hausse de +14.68 %, essentiellement liée à l'inflation, représentant en volume +1,503 millions d'euros par rapport au réalisé 2021.

Néanmoins on constate des baisses sectorielles d'un montant de - 1 497 610 € entre la prévision et la réalisation s'établissant principalement comme suit :

- Achats de prestations (nature 6042) : - 543 087 € :
Cela concerne principalement les prestations d'accueil des Centres de loisirs (-131 978 €), les accueils pré et post scolaires (-122 351 €), les frais de restauration scolaire et les goûters (-107 727 €), les prestations de surveillance pour la restauration (-115 213 €).
Ces baisses s'expliquent par les changements constatés dans les pratiques des familles après la pandémie de COVID 19 (généralisation du télétravail) et l'érosion des effectifs scolaires. Elles impliquent en contrepartie une réduction des recettes liées à ces prestations.
- Fluides (nature 60611-60612-60613) : - 34 038 € :
Ce résultat est lié au renforcement du suivi et du contrôle des consommations et au renouvellement progressif des équipements (leds, raccordement au réseau de géothermie, changement de chaudières nouvelle génération) malgré la hausse importante du coût de l'énergie.
- Autres fournitures non stockées (nature 60628) : - 11 709 € :
Il s'agit principalement des dépenses liées à la pandémie (masques, gels, surblouses, gants, lingettes,...).
- Autres matières et fournitures (nature 6068) : - 30 595 € :
Les fournitures couvrent à la fois les besoins des services et d'entretien des équipements, qui se sont révélés moins importants, avec notamment :
 - Fournitures centre de soins : -2 170 € ;
 - Fournitures dentaires : -2 083 € ;
 - Autres fournitures et consommables informatiques : -4 940 € ;
 - Fournitures papier divers services : -4 078 € ;
 - Fournitures diverses manifestations : -1 155 € ;
 - Fournitures diverses pour les formations : -1 410 €.
- Entretien et réparations (natures 61521, 615221, 615231, 615232, 61551, 61558) : - 86 017 € :
L'accélération du renouvellement du matériel ces dernières années et son entretien régulier ainsi que celui des bâtiments communaux permettent la poursuite de la baisse des coûts relatifs à ce poste de dépenses. Avec, par exemple :
 - Entretien de bâtiments : - 14 968 € ;
 - Entretien de matériel (espaces verts, écoles ...) : - 10 993 € ;
 - Elagage, nettoyage voirie... : - 35 311 €.

- Maintenance (nature 6156) : - 156 005 € :
La collectivité continue d'optimiser les coûts par la renégociation des contrats ou la dénonciation dans certains cas de contrat devenus superflus. Avec, notamment :
 - Contrats informatiques : -71 016 € ;
 - Contrat entretien espaces verts: -15 340 €
 - Contrat de maintenance des photocopieurs : -8 050 € ;
 - Contrat de maintenance des défibrillateurs : -2 728 €.

- Frais divers (nature 6188) : - 82 587 € :
Il s'agit de prestations diverses moins onéreuses ou reportées sur l'année suivante, avec notamment :
 - Prestations informatiques : - 40 879 € ;
 - Prestations sécurité marché de Noël : - 4 715 € ;
 - Prestations diverses archives : - 3 768 € ;

- Frais d'honoraires (nature 6226) : - 17 896 € :
Il s'agit principalement :
 - des honoraires juridiques et avocats : - 11 151 € ;
 - des frais géomètre : -2 516 €

- Divers (nature 6228) : - 44 736 € :
Il s'agit principalement de l'ajustement des prestations pour titres restaurants au regard des effectifs réels (- 32 000 €).

- Fêtes et cérémonies (nature 6232) : - 34 220 € :
Il s'agit principalement du marché de Noël (-12 843 €).

- Frais de télécommunications (nature 6262) : - 48 296 € :
Les diminutions constatées résultent du passage à la téléphonie sur IP (Internet Protocole) qui achemine désormais toutes les communications téléphoniques au sein de la collectivité et l'ensemble de leurs services connexes en utilisant un seul réseau.

- Frais de nettoyage des locaux (nature 6283) : - 68 322 € :
La diminution s'explique d'une part par un coût inférieur de la prestation se rapportant à l'Espace culturel Dispan de Floran et d'autre part, par une revalorisation du contrat en lien avec l'inflation qui s'est révélée moins élevée qu'attendu.

L'inscription budgétaire a été anticipée avec une hausse de l'inflation plus importante que la hausse appliquée par le prestataire.

b) Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », comprenant principalement la rémunération des personnels titulaires et non titulaires ainsi que les charges afférentes, s'établit pour l'année 2022 à 19 612 394,71€ avec un écart de 1 599 978,41 € entre le montant prévisionnel de 21 212 373,12€ et le montant réalisé.

Cela correspond principalement aux inscriptions budgétaires appréciées sur la base des postes pourvus et non pourvus figurant au tableau des effectifs en 2022.

La masse salariale représente 46.18 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022 (42 465 483,02 €) contre 48.27 % en 2021 (40 571 062.51 €), et 55.11 % en 2014. Ce qui traduit une meilleure gestion des ressources humaines de la collectivité, en fonction de la réalité des besoins.

Malgré l'augmentation du point d'indice de +3,5 % représentant une dépense supplémentaire sur le second semestre 2022, on constate néanmoins un disponible de 316 131 € sur la rémunération des agents titulaires au regard des difficultés de recrutement dans certains secteurs, en particulier dans le domaine des Ressources humaines avec le recrutement de la DRH intervenu seulement au printemps 2022 et un poste toujours vacant depuis deux ans pour la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Effectifs et des Compétences. Sont également impactés par ces tensions le secteur des Marchés publics, les Services techniques, le service jeunesse et celui de la vie associative, sachant que le poste de DGA Population et Vie sociale n'a été pourvu qu'à l'été 2022. L'ensemble des collectivités locales sont confrontées depuis plusieurs années à une problématique d'attractivité de la fonction publique territoriale. Ce phénomène tend à s'accroître depuis l'après COVID comme il est constaté de manière générale sur les collectivités du territoire au premier rang desquelles l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Bien qu'inscrit de manière prévisionnelle au BP 2022 à hauteur de 250 000 €, le dispositif RIFSEEP a été officiellement mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023, impactant à la baisse le taux de réalisation du chapitre 012 en 2022.

Il est à noter toutefois qu'au 1^{er} janvier 2022 et en application de l'article 122 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, le CNFPT a été dans l'obligation de verser au Centre de formation d'apprentis (CFA) les frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et établissements publics. Pour effectuer ce versement, la cotisation CNFPT a été assortie d'une majoration due par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au titre de la formation professionnelle de leurs agents. Cette majoration fixée à 0.05% est assise sur la masse des rémunérations versées aux agents.

Les principaux différentiels au sein de la masse salariale sont :

- Nature 64111	Rémunérations titulaires :	- 316 131 €
- Nature 64118	Indemnités personnel titulaire :	- 663 065 €
- Nature 64131	Rémunération non titulaire :	+ 5 939 €
- Nature 6451	Cotisations URSSAF :	- 184 613 €
- Nature 6453	Cotisations retraites :	- 290 697 €

Les axes stratégiques de modernisation de l'administration et de maîtrise des dépenses de personnel s'appuient sur :

- La mise en place d'une politique de recrutement professionnalisée (supports, fiches métiers...);
- L'accompagnement de l'encadrement à la bonne gestion des heures supplémentaires;
- L'optimisation de l'activité de travail;

- La mise en conformité aux 1607 heures ;
- La généralisation du télétravail comme levier de la performance ;
- L'accompagnement aux reconversions et aux reclassements des agents ;
- L'amélioration de la qualité de vie au travail.

La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) mise en place en 2021, ainsi que le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DU) réalisé en 2019, permettent en outre à la collectivité de porter une attention constante sur l'amélioration des conditions de travail des agents et à l'évolution de leurs parcours professionnels. Ces dispositions sont également nécessaires afin d'anticiper les augmentations mécaniques de charges liées à l'évolution de la carrière des agents (GVT), aux mesures de reclassement indiciaire, à l'augmentation des taux de cotisation, etc.

c) chapitre 014 « Atténuations de produits », correspond principalement à la contribution de la ville au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui s'établit à 165 760 €, contre 174 753 € en 2021, calculée à partir du potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal. Ce niveau de contribution a pu être maintenu à hauteur de 165 760 € malgré la volonté de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre de faire davantage contribuer les communes au financement du FPIC du territoire.

d) chapitre 65 « autres charges de gestion courante », s'établit à 9 897 408 €, soit une hausse de 1.09 % par rapport au réalisé 2021, dont le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 7 219 161 € dont 929 892 € de charges rattachées.

Depuis l'exercice 2021, ce chapitre intègre désormais les dépenses informatiques en nuage qui étaient auparavant classées dans les charges à caractère général (chapitre 011). En 2022, elles s'élèvent à hauteur de 105 228 €.

Il est également constitué à hauteur de 12.06 % par les subventions annuelles de fonctionnement allouées aux associations pour 707 639 € ainsi qu'au CCAS pour 135 000 € et à la Caisse des Ecoles à hauteur de 351 373 €, maintenues à niveau constant depuis plusieurs années.

e) chapitre 66 « charges financières », correspondant au remboursement annuel des intérêts de la dette, s'établit à 738 585 € en 2022, soit une hausse de +9.80 % par rapport au réalisé 2021 qui s'élevait à 672 652 €. Il présente, en outre, un écart de – 211 415 € entre la prévision et le réalisé 2022, l'encours de dette à taux variable étant optimisé et profitant tout au long de l'année des taux d'intérêt à court terme très bas, et à la répartition des indices sécurisée.
Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2022 atteint un niveau très bas (1,81%).

En 2022, les charges financières représentent 1,74 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 3,07 % en 2014. Cette diminution des dépenses participe à l'accroissement de l'épargne brute permettant d'autofinancer des dépenses telles que les participations financières aux concessions d'aménagement tout en contribuant au désendettement de la collectivité.

f) chapitre 67 « charges exceptionnelles », qui s'établit à 268 564 € en 2022, prend en compte notamment les titres annulés sur exercices antérieurs, l'indemnité versée à la Somarep, ou encore les indemnités inflation versées à certains prestataires en lien avec la théorie de l'imprévision.

Le taux de réalisation de 92,11 % des dépenses réelles de fonctionnement sur l'exercice 2022 demeure un indicateur positif en matière de performance de la gestion budgétaire.

1.2 Les recettes

Les recettes de fonctionnement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés (avec rattachements)	Ecart Budget et Réalisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	355 858.00	648 318.36	+292 460.36
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE VENTES DIVERSES	2 812 244.00	3 528 226.52	+715 982.52
73	IMPOTS ET TAXES	38 430 585.00	40 716 085.96	+2 285 500.96
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 462 963.30	7 090 300.22	+627 336.92
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	216 953.00	258 775.03	+41 822.03
Total des recettes de gestion courante		48 278 603.30	52 241 706.09	+3 963 102.79
76	PRODUITS FINANCIERS	0.00	5 376.00	+5 376.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	76 049.22	122 975.41	+46 926.19
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	10 000.00	10 000.00	0.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		48 364 652.52	52 380 057.50	+4 015 404.98
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	41 137.91	41 137.91	+0.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		41 137.91	41 137.91	+0.00
TOTAL		48 405 790.43	52 421 195.41	+4 015 404.98
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		7 768 358.67		

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 52 421 195 € contre 49 355 975 € en 2021. L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2022 et 2021 est en valeur 3 065 221 €, et en pourcentage +6.21 %.

Elle résulte notamment des financements exceptionnels de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour couvrir certaines des dépenses liées à la vaccination.

Cette augmentation des recettes s'explique par ailleurs par l'effet de la décision du gouvernement de revaloriser de manière importante les valeurs locatives à hauteur de +3,40 % sur le produit de la fiscalité directe excédant de 2,6 points la prévision budgétaire.

Enfin, le produit issu du coefficient correcteur attribué à la ville en raison du différentiel négatif existant entre son ancien produit de TH et sa compensation par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été ajusté par l'attribution d'une dotation supplémentaire en contrepartie de la perte de la part de taxe d'habitation perçue par les syndicats intercommunaux dont la ville est membre (Syndicat intercommunal du Lycée et Syndicat du Cimetière intercommunal).

- a) **chapitre 013 « Atténuations de charges »** de personnel, comprenant les remboursements sur rémunération du personnel, les remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance, s'établit à 648 318 euros.

La collectivité a également bénéficié d'une recette complémentaire liée au remboursement du Fonds National de Compensation des Cotisations du Supplément

Familial (FNCTC) en rattrapage des années antérieures suite à un travail d'actualisation des bases réalisé par la Direction des Ressources Humaines.

- b) chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses »**, comprenant notamment les produits de la restauration scolaire, les rétributions par les assurés sociaux du Centre de santé, des droits d'entrée divers ou de voirie, des concessions dans le cimetière communal, s'établit à 3 528 227 euros.

Pour rappel, la hausse de +14.46 % par rapport au réalisé 2021 est liée essentiellement en 2022 à l'encaissement de recettes en lien avec le centre de vaccination contre le COVID-19 géré par le Centre Municipal de Santé (+52,98 %).

Seul un remboursement par l'EPT pour la mise à disposition d'agents pour le ramassage des déchets sauvages a été rattaché à l'exercice 2022 sur ce chapitre.

- c) chapitre 73 « Impôts et taxes »**, comprenant notamment les contributions directes et les droits de mutation, s'établit à 40 716 086 €.

L'écart de + 2 285 501 € entre le prévisionnel et le réalisé 2022 s'établit principalement comme suit : l'inscription prudente des recettes liées au FSRIF, aux droits de mutation, et à l'évolution réelle des recettes fiscales.

- Concernant le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF), la ville a perçu comme en 2021 la totalité de l'attribution pour un montant de 822 558 euros. La Ville est restée éligible à ce reversement en se situant au rang 160 sur 193. Toutefois, la Ville étant à un rang proche de la sortie du dispositif et la réforme de la TH ayant un impact indirect sur les indicateurs pris en compte pour le calcul de certaines dotations de péréquation, la prévision budgétaire s'était voulue prudentielle.
- Concernant le produit des droits de mutation, la sur-exécution sur l'année 2022 s'élève à - 571 121 € malgré une inscription budgétaire au BP 2022 relevée à 1 150 000 €, soit + 250 000 € par rapport à l'inscription du BP 2021, en raison du niveau relativement soutenu des transactions sur le marché de l'immobilier au cours de l'année 2022.
- Concernant les contributions directes, le montant de + 1 693 442 € s'explique par le mode de calcul de la prévision budgétaire basé sur les données de l'Etat Fiscal de l'année 2021, et sur une augmentation prudente des valeurs locatives qui s'est avérée inférieure à celle réellement constatée. Par ailleurs, la dotation de compensation du produit de la part de TH syndicale au titre de l'année 2022 intégré dans le calcul du produit issu de l'effet du coefficient correcteur n'était pas anticipable au moment de la construction du Budget Primitif de l'année 2022 en l'absence de décision de la part des services de l'Etat.

- S'agissant des Contributions directes « Rôles supplémentaires », elles affichent un réalisé à - 21 276 € .

Le montant des rôles supplémentaires variant d'une année sur l'autre, la prévision budgétaire est toujours prudente, ce qui permet d'anticiper la constitution d'un écart positif mobilisable pour la section d'investissement dans le cadre du budget supplémentaire.

- d) chapitre 74 « Dotations, subventions et participations »**, comprenant notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les subventions de la CAF, s'établit à 7 090 300 € contre 6 069 491 € en 2021, soit une augmentation de 1 020 809 €, (+16.82% par rapport au réalisé 2021).

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 502 691 € est en hausse de +6.16 %, soit + 29 162 euros, suite aux modifications apportées par la loi de finances qui a notamment augmenté globalement l'enveloppe au niveau national sachant que la progression de la DSU est désormais répartie sur toutes les communes éligibles. La Ville se situe au rang 571 sur 700 communes éligibles de plus de 10 000 habitants.

Au niveau de la Dotation Forfaitaire, la Ville a enregistré une augmentation de l'attribution de cette composante, soit + 50 597 € par rapport à la notification de l'année 2021, tandis qu'en ce qui concerne la Dotation Nationale de Péréquation, le montant notifié au titre de l'année 2022 a augmenté de +12 585 € par rapport à la notification de l'année 2021.

Un écart de 57 046 € s'observe sur les participations versées par les divers organismes (CAF, Ile de France Mobilités, Agence Régionale de Santé...) entre la prévision (1 669 070 €) et le réalisé 2022 (1 612 024 €).

Il s'agit d'une part des participations annuelles de la CAF attribuées dans le cadre de la convention territoriale globale visant à proposer une offre d'accueil adaptée aux enfants, à accompagner les familles et à favoriser l'accès aux droits :

- Pour les Accueils des Centres de Loisirs : - 27 679 € ;
- Pour le Multi-accueil : + 36 636 € ;
- Pour la Crèche familiale : + 37 557 € ;
- Pour le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : - 24 126 € ;
- Pour la Prestation de Service Ordinaire (PSO) Jeunes : - 16 012 €.

Des participations ont également été versées sous le format « Aides COVID » par la CAF, la CPAM, et l'ARS pour :

- La Petite Enfance : - 6 552 € ;
- Le Centre de Santé : - 17 437 € (CPAM) et - 171 800 € (ARS).

Des versements notifiés par la CAF concernant le CEJ lié à 2021 pour 238 036 € (solde) ainsi qu'un flux complémentaire pour 16 089 € ont été rattachés à l'exercice 2022 et perçus en 2023.

Il s'agit d'autre part de l'Agence Régionale de Santé qui a versé une participation de 171 800 € au titre des aides pour la mise en place du centre de vaccination.

Enfin, il s'agit de la participation d'Ile-de-France Mobilités pour le transport des enfants handicapés avec une réalisation inférieure à la prévision de 269 850 €.

e) chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », s'élève à 258 775 €, comprenant notamment :

- Les revenus des immeubles, les redevances fermières, pour respectivement 99 422 € et 32 501 € ;
- Le remboursement par le budget annexe restauration et portage à domicile des dépenses qui sont payées sur le budget principal comme la location des camions et les fluides : 43 608 € ;

f) chapitre 77 « Produits exceptionnels », s'établit à 122 975 €, il comprend notamment :

- la constatation de la vente de matériel sur la plateforme AGORASTORE pour 10 976 € dont deux véhicules et engins de voirie pour 8 816 € ;
- les produits exceptionnels tels que les remboursements pour les fluides (Engie, Véolia), ainsi que les mandats annulés : 82 805 €.

2. La section d'Investissement

Dans le cadre de l'affectation des résultats en M 14, les restes à réaliser sont à prendre en compte au même titre que le résultat de la section de Fonctionnement et que le solde d'exécution de la section d'Investissement.

Concernant les restes à réaliser, il s'agit des dépenses qui ont été engagées (marchés conclus...) mais non mandatées au 31 décembre, et des recettes qui sont certaines (subventions notifiées, contrats d'emprunt signés...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

En 2022, le montant total des restes à réaliser est de 19 521 381.27 € en dépenses et de 7 653 000.00 € en recettes, soit un solde négatif de 11 868 381.27 €, qui s'explique principalement par le report des crédits dédiés au financement des appels à participations au titre de la remise des futurs équipements publics prévus dans les concessions d'aménagement « Cœur de Ville » et « Lallier Gare » (soit 5,758 M€) qui sont autofinancés.

2.1 Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap.	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés	Ecart Budget et Réalisé
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 671 065.35	466 475.94	-1 204 589.41
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES (sauf opérations)	170 000.00	0.00	-170 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 264 894.03	1 148 462.23	-3 116 431.80
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 477 144.38	2 988 993.12	-9 488 151.26
Total des dépenses d'équipement		18 583 103.76	4 603 931.29	-13 979 172.47
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 122 260.00	3 097 942.27	-24 317.73
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 221 000.00	6 460 000.00	-5 761 000.00
Total des dépenses financières		15 343 260.00	9 557 942.27	-5 785 317.73
Total des dépenses réelles d'investissement		33 926 363.76	14 161 873.56	-19 764 490.20
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	41 137.91	41 137.91	+0.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	21 078 540.01	21 075 596.71	-2 943.30
Total des dépenses d'ordre d'investissement		21 119 677.92	21 116 734.62	-2 943.30
TOTAL		55 046 041.68	35 278 608.18	-19 767 433.50

Les dépenses totales d'investissement s'établissent en 2022 à 35 278 608.18 € au lieu de 12 480 104.78 € en 2021, soit une forte hausse de + 182.68 %. Elles comprennent le remboursement du capital de la dette à hauteur de 3 097 942 €.

Les dépenses affichent un taux de croissance significatif en raison des écritures d'ordre d'intégration dans le patrimoine des équipements publics Halle de marché et aménagements extérieurs, ainsi que du parking souterrain.

Hors opérations d'ordre, les dépenses d'équipements affichent une stabilité entre 2021 et 2022 en passant de 4,690 millions d'euros à 4,604 millions d'euros. En incluant les participations versées dans le cadre des concessions d'aménagement, les dépenses d'équipements enregistrent une augmentation de +19,10 % en passant de 9,290 millions d'euros à 11,064 millions d'euros.

Pour rappel, les travaux de rénovation, d'isolation des bâtiments et les modifications des modes de chauffage permettent à la collectivité de réaliser des économies en fonctionnement notamment sur les coûts de maintenance et d'entretien et participent également à renforcer le montant de l'autofinancement.

Comme pour les années précédentes, ces dépenses sont en grande partie financées par des ressources propres.

a) chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », correspond aux frais d'études, audits et acquisitions de logiciels, et s'établit à 466 476 € soit une diminution de 18.00 % par rapport au réalisé 2021, et un écart de - 1 204 589 € entre la prévision et le réalisé 2022.

Cet écart s'explique par le report sur 2023 des prestations suivantes :

- Les levées topographiques pour la maternelle des Blondeaux, la maternelle de la Vallée aux Renards, et l'école du Centre (pour respectivement - 14 033 €, - 3 569 €, -13 728 €) ;
- La maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique de l'espace Culturel Dispan de Floran (- 15 480 €) ainsi que la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des terrasses (-23 100 €) ;
- La maîtrise d'œuvre, divers diagnostics (plomb, amiante...) pour la réhabilitation du Centre Technique Municipal (-157 237 €) ;
- La maîtrise d'œuvre pour les travaux de raccordement des différents équipements municipaux (bâtiments, caméras, contrôles d'accès...) par un réseau fibre optique communal afin d'améliorer la fiabilité et la sécurité des données, la qualité des transmissions, réduire les frais de fonctionnement liés aux liaisons actuelles, et renforcer la sécurité informatique (-89 167 €) ;
- La mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du gymnase du Jardin parisien (-22 446 €).

b) chapitre 21 « Immobilisations corporelles », correspond notamment à l'acquisition de matériel de bureau et informatique (303 684 €), matériels divers (174 223 €), mobiliers (43 361 €), installations et aménagements divers (519 256 €) et s'établit à 1 148 462 €, soit une

diminution de - 40.77 % par rapport au réalisé 2021, et un écart de - 3 116 432 € entre la prévision et le réalisé 2022.

L'écart entre la prévision et la réalisation (-3 116 432 €) correspond essentiellement aux reports sur 2023 des crédits relatifs aux acquisitions ou aménagements suivants :

- Aménagement de la Promenade de la Vanne : - 770 231 € (travaux sont en cours) ;
- Aménagement du Parc de la Bièvre : - 239 000 € (le calendrier effectif des travaux reste tributaire des études de réouverture de la Bièvre diligentées par la Métropole du Grand Paris) ;
- Acquisition de matériels informatiques pour les écoles élémentaires dont le nouveau groupe scolaire Paul Hochart : -129 228 € ;
- Acquisition du mobilier (bureau, scolaire, ALSH, restauration) nécessaire afin d'équiper le nouveau groupe scolaire Paul Hochart : -344 229 € ;
- Acquisition d'un autocar IVECO CROSSWAY : -205 100 € ;
- Cablage et équipements numériques dans les écoles élémentaires et Plan Numérique Scolaire : 123 517 € ;
- ...

c) chapitre 23 « Immobilisations en cours », correspond principalement aux dépenses de travaux et s'établit à 2 988 993 € en 2022, avec un écart de - 9 488 151 € entre la prévision et le réalisé 2022.

Les principales opérations réalisées en 2022 concernent :

- Travaux dans les divers groupes scolaires
 - Ecole élémentaire des Blondeaux : 428 530 € (travaux de remplacement des menuiseries extérieures), 47 491 € (travaux de rénovation des sanitaires), 15 000 € (installation d'un système de rafraîchissement) ;
 - Ecole maternelle de la Roseraie : 16 560 € (installation d'un système de rafraîchissement climatisation) ;
 - Ecole élémentaire Vallée aux Renards : 28 332 € (installation d'un système de rafraîchissement) ;
 - Ecole élémentaire du Centre : 466 445 € (création brise-soleil), 176 999 € (travaux isolation façade Nord), 10 200 € (installation d'un système de rafraîchissement) , 8 106 € (création d'un système de vidéophonie sur deux accès) ;
 - Ecole maternelle du Jardin Parisien : 25 800 € (fourniture et pose d'un escalier métallique), 3 222 € (fourniture et pose d'une porte métallique sous escalier),
 - Logement du gardien GS du Jardin Parisien : 27 511 € (création d'une cloison, réfection plomberie électricité, peinture, pose de fenêtres,...) ;
 - Office de restauration les Blondeaux : 205 535 € (travaux de rénovation de la chaufferie au fioul).
- Travaux dans divers équipements sportifs
 - Tennis couverts : 15 676 € (mise en place d'un contrôle d'accès), 14 215 € (fourniture et pose d'une porte au tennis squash court n°1 et court n°2) ;

- Tennis ouverts rue de Chalais : 40 842 € (transformation du terrain de tennis béton poreux en terre battue), 38 598 € (mise en place d'un contrôle d'accès), 4 954 € (fourniture et pose de clôture simple torsion) ;
 - Gymnase de la Vallée aux Renards : 151 073 € dont 126 495 € (travaux réfection de sol sportif), 7 005 € (travaux de peinture gradins), 11 986 € (travaux de rebouchage d'anciennes ventilations).
- Autres
 - Travaux des locaux du CTM : 74 109 € dont 57 868 € (travaux de réhabilitation de la mezzanine, aménagement de bureaux) ;
 - Centre Municipal de Santé : 83 667 € (travaux habillage de la façade), 18 747 € (travaux de menuiseries portes d'entrées), 7 080 € (travaux agencement et rangements)
 - Hôtel de Ville : 82 534 € (fourniture et pose de fenêtres et stores), 72 427 € (travaux de ravalement de façade), 52 214 € (travaux de remplacement façade escalier), 48 290 € (travaux de couverture) ;
 - Cuisine Centrale : 35 341 € (fourniture et pose portail coulissant et clôture treillis).

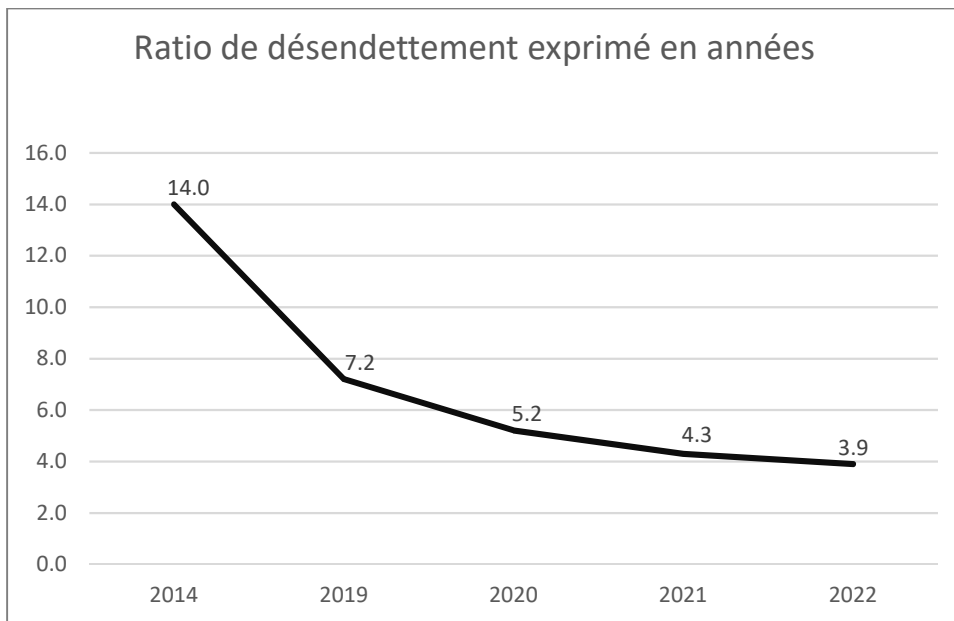
L'écart d'un montant de - 9 488 151 € entre la prévision et la réalisation s'établit principalement comme suit :

- Réalisation d'un CLSH aux Blondeaux : - 4 040 931 €, l'étude de programmation et le concours de maîtrise d'œuvre sont en cours ;
- Les travaux de rénovation du Centre Technique Municipal (phase 1) : - 1 843 916 €, les travaux de la phase 1 ayant démarré en début d'année 2023 ;
- Aménagement de la Promenade de la Vanne (travaux de voirie, réseaux, aménagement paysager) : - 818 963 € ; investissements réalisés en 2023.
- Les travaux de rénovation du Centre Communal d'Action Sociale : - 380 499 € ; investissements réalisés au 1^{er} semestre 2023.
- Les travaux d'étanchéité, et de réfection de la couverture de l'Auditorium : - 517 483 € ; investissements réalisés au 1^{er} semestre 2023.
- Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures sur la façade Sud de l'école élémentaire des Blondeaux : - 58 481 € ;
- ...

d) chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », correspond au montant annuel du capital de la dette remboursé. Il s'établit à 3 097 942 €, soit une augmentation de + 8.26 % par rapport au réalisé 2021. Le remboursement du capital auprès des établissements de crédit, d'un montant de 2 975 162 €, augmente en 2022, en valeur de 113 645 euros, soit + 3.97 % par rapport à l'année 2021. Depuis l'année 2019, l'emprunt courant souscrit chaque année n'étant mobilisé qu'en N+2, cela permet de faire l'économie du remboursement d'une annuité.

Par ailleurs, l'emprunt contracté par le SIPPAREC au titre des travaux d'enfouissement des réseaux est constaté dans le poste « Autres Dettes » au sein du chapitre 16. La Ville rembourse les échéances au SIPPAREC. La prévision et le réalisé 2022 présente un écart de - 19 480 €.

La capacité de désendettement de la ville s'améliore depuis plusieurs années, comme le montre le graphique ci-après :



La structure de la dette au 31 décembre 2022 est la suivante :

- 73 % de l'encours de dette repose sur du taux fixe ou assimilé (28 627 K€) pour 27 % de taux variable (10 812 K€).
- Le portefeuille est réparti entre des banques publiques (35 %), des banques privées (60 %), et le SIPPAREC (5 %). Le principal partenaire est la SFIL (34 %), viennent ensuite la Caisse d'Épargne (20 %), le Crédit agricole (20 %), le Crédit foncier (9 %), la Société générale (7 %), le Crédit mutuel (5 %), le SIPPAREC (5 %), et la Banque des Territoires (1 %) ;
- Le taux moyen de la dette s'élève au 31 décembre 2022 à 1,81 %.

e) chapitre 27 « Autres immobilisations financières »,

Ce chapitre correspond aux différentes participations financières versées par la Ville aux aménageurs pour la construction d'équipements et aménagements publics :

- CITALLIOS au titre de la concession d'aménagement Cœur de Ville (1 000 000 €) et de la concession d'aménagement Locarno (1 500 000 €) ;
- EIFPAGE pour la concession d'aménagement Paul Hochart concernant la construction d'équipements publics soit le Groupe scolaire, le gymnase et le parking souterrain (3 960 000 €).

Conformément à l'engagement de la majorité municipale, l'ensemble de ces participations est financé sur fonds propres, à l'instar des années précédentes, sans recours à la dette et sans augmentation du taux d'imposition.

f) chapitre 040 « Opérations d'ordre de transferts entre sections » correspond aux écritures de reprise des subventions venant financer les actifs amortissables (41 138 €).

g) chapitre 041 « Opérations patrimoniales », correspond :

- Aux frais d'études et d'insertion des opérations suivies de réalisation (208 057 €) ;
- A l'intégration des travaux d'enfouissement des réseaux conformément à la convention passée avec le SIPPAREC (2 013 930 €) ;
- A l'intégration dans le patrimoine de la Ville des équipements publics Halle de Marché, son parking souterrain, ainsi que les aménagements extérieurs.

2.2 Les recettes

Les recettes d'Investissement sont réparties par chapitre de la façon suivante :

Chap.	Libellé	(BP+DM+RAR N-1)	Réalisés	Ecart Budget et Réalisé
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 621 368.69	2 895 203.84	-273 835.15
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	8 100 000.00	2 700 000.00	+5 400 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	145 000.00	0.00	+145 000.00
Total des recettes d'équipement		10 866 368.69	5 595 203.84	+5 271 164.85
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 263 699.29	5 999 148.38	-735 449.09
dont 1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 850 609.29	3 850 609.29	+0.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000.00	0.00	+3 000.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	2 260 000.00		+2 260 000.00
Total des recettes financières		7 526 699.29	5 999 148.38	+1 527 550.91
Total des recettes réelles d'investissement		18 393 067.98	11 594 352.22	+6 798 715.76
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 538 359.09		+8 538 359.09
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 534 782.61	1 491 437.57	+43 345.04
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	21 078 540.01	21 075 596.71	+2 943.30
Total des recettes d'ordre d'investissement		31 151 681.71	22 567 034.28	+8 584 647.43
TOTAL		49 544 749.69	34 161 386.50	+15 383 363.19
R001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	5 501 291.99		

Les recettes totales d'investissements s'établissent en 2022 à 34 161 386.50 € au lieu de 11 379 452 € en 2021, soit une très forte hausse de + 200.20 %, hors restes à réaliser.

Cette forte augmentation est à mettre en perspective avec l'évolution des dépenses d'ordre d'investissement du fait de l'intégration dans le patrimoine de la Halle de marché et de ses aménagements extérieurs, ainsi que du parking souterrain.

En excluant ces opérations d'ordre, les recettes réelles d'investissement ont cependant nettement augmenté, soit +20.69% représentant en valeur +1,988 millions d'euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées principalement des subventions, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), de la Taxe d'Aménagement et de l'emprunt.

Pour rappel, l'excédent de fonctionnement capitalisé (nature 1068) s'élève 3 850 609 €.

Enfin, les produits de cessions sont constatés en section de fonctionnement au chapitre 77.

a) chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues », correspond principalement aux subventions perçues par la Ville, et s'établit à 2 895 204 €.

L'écart d'un montant de - 273 835 € entre la prévision et la réalisation s'établit principalement comme suit :

- Dans le cadre des subventions inscrites car notifiées au moment des différentes étapes budgétaires :
 - Subvention pour le financement du Plan Numérique Scolaire : - 196 099 € ;
 - Subvention au titre du Plan de relance pour la sécurisation des systèmes informatiques : 40 000 €.

- Dans le cadre des subventions non inscrites :
 - Subvention de la Préfecture du Val-de-Marne relative à l'aide à la relance de la construction durable : 502 349 € ;
 - Subventions de l'Etat dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance au titre de l'extension du système de vidéoprojection, soit 20 000 €, et au titre du renforcement de l'équipement de la police municipale (gilets pare-balles, et caméras piétons), soit 2 000 € ;
 - Subvention de l'Académie de Créteil au titre de l'acquisition de capteurs de CO2 destinés aux écoles : 8 384 € ;
 - Subvention du SIPPAREC au titre de l'installation de bornes de recharge : 1 763 € ;

b) chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », correspond aux emprunts nécessaires à la couverture des dépenses d'équipement.

La ville a mobilisé au deuxième trimestre de l'année 2022 l'emprunt courant de 2 700 000 € signé en fin d'année 2020 auprès du Crédit Agricole contracté sur un taux d'intérêt fixe annuel de 0,46% sur 20 ans, issu des reports de l'exercice 2020.

Pour mémoire, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie menés par le SIPPAREC pour le compte de la Ville, le SIPPAREC a contracté un emprunt dont le nominal s'élève à 2 013 930,04 €. Cet emprunt figure dans l'encours de dette de la commune au 31 décembre 2022 sous la rubrique « Autres emprunts et dettes assimilées ».

A noter que figurent en restes à réaliser les contrats de prêt courant qui seront mobilisés en début d'année 2024 dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Emprunt signé en fin d'année 2022 d'un montant de 1 000 000 € avec le Crédit Agricole sur un taux fixe de 2,98% sur 20 ans ;

- Emprunt signé en fin d'année 2022 d'un montant de 1 700 000 € avec la Banque Postale sur le taux euribor 12 mois + de 0,47% sur 20 ans.

c) chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) », correspond au versement de la Taxe d'Aménagement ainsi que du FCTVA, et s'établit à 2 148 539,09 € (hors excédent reporté en investissement) soit une augmentation de + 25.51 % par rapport au réalisé 2021.

- La part « investissement » du FCTVA encaissé sur l'année 2022 repose sur les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2020. Elle s'élève à 830 644 €.
- Le montant de la Taxe d'aménagement s'élève à 1 317 895 €.

d) chapitre 024 « Produits des cessions », correspond à la vente de terrains ou de biens matériels. Ce chapitre ne donne pas lieu à réalisation.

e) chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections » qui s'élève à 1 491 438 €, correspond principalement à la dotation aux amortissements (montant équivalent en section de fonctionnement, soit 1 480 462 €) ainsi qu'aux écritures comptables de plus values de cession (10 976 €) issues de la vente de matériels et de véhicules mis à la réforme.

f) chapitre 041 « Opérations patrimoniales » qui s'élève à 21 075 597 €.

Outre les intégrations des frais d'études et d'insertions suivies de réalisation, soit 208 057 € en 2022, ce chapitre inclut la constatation de l'emprunt SIPPAREC et retrace les écritures comptables côté recettes permettant l'intégration dans le patrimoine des nouveaux équipements publics issus de la concession d'aménagement Locarno, à savoir la Halle de marché, son parking souterrain attenant, et les aménagements extérieurs. Le montant des opérations patrimoniales doit être identique en recettes et en dépenses.

Conclusion

L'élaboration du budget primitif 2022 s'était inscrite dans un contexte incertain agrégeant un manque de lisibilité sur la date de fin de la pandémie, de nombreux aléas impactant le modèle économique national auquel s'est ajoutée une forte inflation sous l'effet conjugué de la hausse des coûts d'énergie et plus globalement des intrants industriels et des produits alimentaires.

Pour autant, la gestion prudente de la collectivité permet de constater au Compte administratif 2022 que les marges de manœuvre financières pour la ville se sont à nouveau renforcées, à l'instar des années précédentes, avec un taux d'épargne constaté au compte administratif de 22,33 %, soit 10,07 millions d'euros.

Dans le même temps, la capacité de désendettement de la Ville continue de s'améliorer à 3.9 ans en 2022, contre 4.3 ans en 2021, 5.2 ans en 2020 et 14.0 ans en 2014.

L'amélioration continue de ces indicateurs financiers depuis 2014, fruit d'une gestion maîtrisée de la dépense publique combinée à une recherche permanente de soutiens financiers auprès de nos partenaires, permet de garantir la solvabilité de la Ville de L'Haÿ-les-Roses tout en maintenant des objectifs ambitieux en matière de rénovation de patrimoine et de construction de nouveaux équipements et infrastructures publics.

La Ville poursuit ses efforts de gestion afin de maintenir sa trajectoire financière vertueuse, sans hausse des taux d'imposition, dans un contexte pourtant contraint (poursuite de la hausse de l'inflation, incertitude sur les taux d'intérêts...) afin de garantir la continuité des actions engagées en matière d'amélioration du cadre de vie des L'Haÿssiennes et des L'Haÿssiens.

Les résultats du Compte administratif étant identiques à ceux du Compte de Gestion établi par les comptables publics de la Trésorerie de Cachan et du Service de Gestion Comptable d'Ivry-sur-Seine, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Compte administratif 2022.